

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 10048

présenté par

M. Rolland, M. Kamardine, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Sermier,
M. Masson et Mme Poletti

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« prix hors tabac »

le mot :

« salaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les salaires augmentant plus rapidement que l'inflation, il serait avantageux pour les Français de voir leur retraite ré-indexée sur les salaires et non plus sur les prix.

C'est pourquoi cet amendement propose d'indexer les retraites sur les salaires à nouveau.